

ABONNEMENT

saumur :

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

Poste :

Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . .	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 14 JUIN

LE DROIT ROYAL

Dans une réponse au *Rappel*, réponse aussi spirituelle que juste, M. H. de Kerohant précise avec tant de netteté les principes sur lesquels s'appuie Monsieur le Comte de Paris que nous voudrions voir cet exposé de doctrines connu et répandu partout. Aussi, pour aider à sa diffusion, nous empruntons-nous de le reproduire nous-mêmes.

« M. Vacquerie nous affirme, dit M. de Kerohant, que l'idée d'une consultation nationale aurait fait dresser sur la tête de Louis XIV les cheveux de sa perruque et que si l'on avait proposé à Louis XVIII et à Charles X de régner par la grâce du suffrage universel, cela leur aurait causé « un fort accès d'hilarité ». C'est bien possible. Mais le Comte de Paris n'est pas né en 1638 comme Louis XIV, ni en 1755 comme Louis XVIII. On a inventé depuis Louis XIV et même depuis Louis XVIII, bien des choses dont le Comte de Paris n'hésite pas à se servir, à commencer par les chemins de fer, le télégraphe et le téléphone. M. Vacquerie a l'air de croire qu'être monarchiste veut dire être « opposé au progrès ». C'est une erreur profonde. Si nous voulons la Monarchie « traditionnelle par son principe, moderne par ses institutions », c'est que nous croyons qu'aucune forme de gouvernement ne peut mieux se prêter à la conquête de tous les progrès, à la réalisation de toutes les réformes utiles au peuple.

« Nous ne nous formalisons pas de ce que M. Vacquerie trouve amusant que l'orléanisme tende la main au suffrage universel. Qu'il nous permette de trouver, à notre tour, amusant que M. Vacquerie, républicain éprouvé, nous rappelle aux vrais principes monarchiques.

« A l'heure qu'il est, nous dit M. Vacquerie, votre prince n'est plus l'héritier légitime, le successeur de Charles X, le Roi

» par la grâce de Dieu. Il est un monsieur » qui se propose au pays, comme le prince » Jérôme, comme le prince Victor, comme » vous et moi, s'il nous prenait fantaisie de » poser notre candidature à la royauté ou » à l'empire. C'est l'abdication de Philippe » VII. C'est le suicide du droit divin. »

« Ce n'est pas la première fois que notre éminent confrère du *Rappel* proclame que Philippe VII a abdiqué, que son droit n'existe plus, que la Monarchie est morte. Mais si la Monarchie est morte, pourquoi M. Vacquerie éprouve-t-il le besoin de la combattre quotidiennement dans son journal ?

« En déclarant, dans ses Instructions du 15 septembre 1887, qu'il fallait « faire revivre la tradition historique par un accord librement consenti entre la nation et la famille dépositaire de cette tradition », Monsieur le Comte de Paris a défini les conditions dans lesquelles la Monarchie peut être rétablie. Mais il n'a pas posé sa candidature à la royauté. Il n'a pas besoin de poser sa candidature. Et cela par une excellente raison : sa candidature est posée par l'histoire. On peut ne pas refaire la Monarchie. Mais on ne peut pas la refaire sans le Comte de Paris. Et le Comte de Paris ne veut ni ne peut la refaire sans la France.

« Personne autre que le Comte de Paris n'est dépositaire de la tradition. Seul, tant qu'il vivra, il a un titre à invoquer pour régner sur la France, et ce titre, il le tient d'une longue suite de princes qui ont mis des siècles à constituer, pièce par pièce, morceau par morceau, cette unité nationale, dont nous sommes tous si fiers.

« Mais la tradition a été interrompue par une révolution. Il faut remettre en vigueur le pacte ancien. Et il ne peut être remis en vigueur qu'avec le consentement de la nation, consentement exprimé soit par une assemblée ayant le pouvoir constituant, soit par le vote populaire. C'est en ce sens que nous, monarchistes, nous entendons le mot « consultation directe de la nation » que les délégués de la droite ont inscrit en tête de leur programme.

« L'autre jour, devant les armuriers de Saint-Etienne, le général de Charette disait : « Le droit monarchique est la résultante » d'un accord entre le roi et le peuple. Il » faut confirmer le pacte antique qui scella » l'union de la Monarchie et de la France. » La Monarchie n'a perdu aucun de ses » droits ; elle a perdu la possession de fait, » et, cette possession, il faut qu'elle la re- » çoive par un acte qui fera la légalité sans » créer le droit. C'est la distinction qui nous » sépare des plébiscitaires. » Voilà la doctrine monarchique que nous défendons dans le *Soleil*, et qui triomphera, nous l'espérons pour le pays.

« M. Vacquerie pense que cette doctrine est hérétique. Si son opinion pouvait nous troubler, nous serions rassurés en voyant que le général de Charette la trouve parfaitement orthodoxe. M. Vacquerie estime que le droit divin et le droit populaire sont contraires ; et il nous déclare qu'en reconnaissant le droit populaire nous renions le droit divin. Admettons-le. Si nous abandonnons le droit divin, les républicains le reprennent pour leur compte, puisqu'ils mettent la République au-dessus du suffrage universel.

« C'est donc un échange que nous ferons : à la République du droit divin nous opposerons la Monarchie du droit populaire.

« Les républicains veulent interdire à la France, maintenant qu'elle est en République, le droit de changer le gouvernement. Ils émettent la prétention de se maintenir au pouvoir, même contre le suffrage universel. C'est une raison de plus pour que nous voulions faire la Monarchie avec et par le suffrage universel. »

La revision au Conseil général

Le Conseil général de la Seine a repris lundi le cours de ses séances, et elles ont débuté chaudement. M. Longuet a déposé une demande de revision immédiate de la Constitution. L'ancien collaborateur de M. Clémenceau veut que M. Charles Floquet

tienne au pouvoir les promesses qu'il a faites lorsqu'il était dans l'opposition.

A cette époque, la Constitution de 1875 lui paraissait hostile à toute espèce de progrès, dangereuse pour la République, la revision devait donc avoir lieu immédiatement. Ce que le président actuel du conseil des ministres voulait autrefois, M. Longuet le veut encore aujourd'hui ; voilà toute la différence. Seulement, M. Longuet n'est pas ministre et M. Charles Floquet l'étant devenu, son intérêt est de ne pas tenir les promesses qu'il a faites, pour obtenir la place, tout en la gardant. M. Longuet désire la suppression immédiate du Sénat et de la présidence de la République.

« Le pouvoir exécutif nommé et révoqué » par la Chambre devrait être, comme cela » se passait sous la Révolution, la résultante des comités de l'Assemblée. »

Une discussion très confuse s'est engagée sur le vote de l'urgence du projet de M. Longuet. Il est bon de signaler que les socialistes comme MM. Lavy, Vaillant, Joffrin, ne sont plus aussi pressés de voir le projet de revision déposé au Parlement. Ils trouvent que le ministère Floquet suffisant à la désorganisation des forces sociales, il n'est pas urgent de courir les chances d'une consultation directe du pays, et de l'élection d'une Assemblée Constituante chargée de faire une constitution et d'établir un gouvernement.

M. Longuet avait déclaré qu'il n'avait pas peur du césarisme et qu'à ce mode de gouvernement il préférerait l'anarchie.

M. Hovelacque s'est alors écrié : Parfaitement, l'anarchie ; et le Conseil a manifesté cette préférence d'une façon très nette, l'anarchie étant la vraie forme républicaine :

« Ce que nous devons nous demander aujourd'hui, entre républicains, a dit M. Joffrin — car la Droite est évidemment intéressée à la réunion immédiate de la Constituante — ce que nous devons demander à ceux d'entre nous qui réclament la dissolution immédiate et l'élection d'une Constituante, c'est ceci : « Que ferez-vous si la » Constituante est boulangiste ? »

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA BARQUE ROUGE

Par Ch. SAINT-MARTIN

CHAPITRE II

Rambault Marinval

La Loire est un des plus beaux fleuves du monde. Elle forme la limite extrême du midi et sépare les régions d'Aquitaine et celles de Neustrie et d'Austrasie. Son nom est mêlé à tous les grands événements de la nation et son histoire est l'histoire même de la France.

Elle naît dans les Cévennes, à la ferme de Grange-Loire et sur les pentes du Gerbier-des-Jones, à 1,373 mètres d'altitude au-dessus du niveau de la mer, et traverse ensuite onze départements. Dans la dernière partie de son cours, d'Orléans à Angers, elle arrose une des plus fertiles plaines du monde qu'on a justement appelée le jardin de la France.

C'est cette admirable région que, dans tout l'ouest de la France, on nomme simplement la Vallée, sans même ajouter le nom du fleuve qui l'a formée à l'origine et qui la féconde encore

aujourd'hui. Mais quelle vallée ! Partout de riches moissons, du froment, du seigle, de l'avoine et de l'orge, de verdoyantes prairies, des cultures industrielles, surtout celles du chanvre et du lin, et des cultures maraîchères, légumes de toutes sortes et de toute beauté, jusqu'aux coteaux où mûrit la vigne et où croissent les grands châtaigniers.

Pays heureux que la Providence a comblé de tous ses bienfaits !

Cette vallée magnifique, ce jardin national, qui s'étend sur la rive droite du fleuve à travers deux ou trois provinces et sur une largeur de plusieurs lieues, il a fallu le conquérir sur les eaux et l'arracher pour ainsi dire à la Loire.

Jadis, en effet, le grand fleuve, dans ses débordements annuels, remplissait la vallée entière sur laquelle il répandait son limon, et quand il se retirait l'été, il ne laissait derrière lui que des marais fangeux où poussait un foin épais et de tristes roseaux.

Mais l'industrie humaine est féconde. Dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, on élevait déjà des digues pour défendre, contre les inondations et les crues d'hiver, certaines parties de la vallée. Un capitulaire de Louis-le-Débonnaire, *De aggeribus justa Ligerim faciendis*, continuait l'entreprise commencée. Plus tard, le comte Henri II, puis Jeanne de Laval, reine de Sicile,

femme de René d'Anjou, donnèrent à la levée sa forme actuelle, qui ne fut achevée qu'en 1743, au pont de Sorges, près des Puits-de-Cé, à quelques kilomètres d'Angers.

C'est grâce à ces bienfaiteurs insignes de la Touraine et de l'Anjou, et grâce à cette gigantesque levée qui court sur la rive droite, que la vallée de la Loire fut définitivement conquise et que des terrains d'une fertilité merveilleuse furent livrés à la culture.

Cette victoire pacifique ne prouve-t-elle pas, à elle seule, que nos aïeux ne vivaient pas, comme on le prétend si souvent, dans des temps de ténèbres et d'ignorance, et que leurs travaux publics valaient bien les nôtres ?

Qui pourra mesurer les richesses procurées pendant des siècles à la France par la construction de la levée de la Loire ? Et quels obstacles ne dut-on pas vaincre, au début, pour arrêter le fleuve et l'enfermer dans les limites qu'il a gardées jusqu'à nos jours !

Aussi, la construction de la levée a-t-elle donné naissance à quantité de légendes que nous avons entendu raconter dans notre enfance, et cite-t-on encore certains bourgs et certains villages, élevés sur les rives du fleuve, où les forçats libérés après l'exécution des travaux, s'établirent avec leurs familles.

En temps ordinaire, rien n'est plus charmant

qu'une promenade sur la levée, macadamisée aujourd'hui et pavée sur les pentes pour offrir plus de résistance au flot. On voit d'un côté le beau fleuve, d'une largeur moyenne de six cents à huit cents mètres, roulant doucement ses eaux à travers les dunes de sable fin, des îles verdoyantes, des bateaux plats à large voile, des pêcheurs munis de longs filets, de vastes horizons, de gracieux détours où l'œil suit au loin le scintillement des eaux ; de l'autre côté, la vallée, au niveau des eaux basses, avec ses moissons, ses prairies, ses troupeaux, et une suite ininterrompue de villages, car la population de cette plaine est aussi dense que celle de la Belgique. C'est un spectacle féérique, un coup d'œil enchanteur, qui joint toutes les beautés de la nature à toutes les richesses du travail humain.

Sitôt que l'eau s'élève dans le fleuve grossi par ses grands affluents, l'Allier, le Cher, l'Indre, la Vienne, ou la Maine, la vallée paraît s'abaisser ; parce que son niveau devient inférieur à celui de la Loire. Les plus basses eaux sont marquées zéro à l'échelle de Saumur : leur moyenne est de 3^m 50, à la hauteur des rives naturelles ; elles se sont élevées jusqu'à 7 mètres à cette échelle en 1836 ! Qu'on juge du poids énorme qui, à cette époque, pesait sur la digue, dans son immense parcours, et du danger qui menaçait les 120,000 habitants de la vallée de la Loire !

» M. Gaston Carle. — Elle ne sera pas boulangiste. Le pays n'en veut pas de M. Boulanger.

» M. Hovelacque. — Eh ! bien, si la Constituante est boulangiste, ce qui est invraisemblable, nous tâcherons, avec tous les bons républicains, de la jeter à la Seine. »

Cette interruption de M. Hovelacque résume très bien l'opinion des républicains. Ils veulent une révision faite à leur profit, mais si le pays se prononçait contre eux, ils entendent ne tenir aucun compte de sa décision.

Après une discussion des plus diffuses et des interruptions sans nombre, M. Cochin a formulé d'une façon très nette l'opinion de la Droite au sujet de la révision dans les termes suivants :

« On a parlé ici de boulangisme. On a attribué ce nom à une certaine forme de néo-césarisme, aux menaces d'une ambition personnelle qui pourrait arriver à la dictature.

» Or, si quelqu'un me semble ne pouvoir être jamais taxé de boulangisme, ce sont précisément les monarchistes ; c'est l'opinion à laquelle je m'honore d'appartenir et avec laquelle je ne comprends pas qu'on veuille ni qu'on puisse confondre le boulangisme, tel qu'il a été défini ici.

» Si la monarchie a une signification, si nous lui sommes dévoués de tout notre cœur, c'est principalement parce qu'elle a le grand avantage de barrer le passage à toutes ces ambitions qui compromettent les autres régimes où elles prennent naissance.

» Contre ces ambitions, contre ces aventures, contre ces accès chroniques de césarisme, la nation n'a qu'une vraie sauvegarde : la monarchie.

» Si le cri de : « Vive le roi ! » veut dire quelque chose, « Vive le roi ! » veut dire : « A bas les Ferry ! A bas les Gambetta ! A bas les Boulanger ! A bas les dictateurs qui surgissent invariablement dans la République ! »

» Votre système, mon cher collègue M. Longuet, comporte la suppression de la présidence de la République.

» Croyez-moi, il est inefficace ; il ne saurait longtemps fermer la porte à de telles ambitions. Elles sauront bien ressusciter la dictature, et votre assemblée unique tombera bientôt devant elles.

» Lorsque tous vous venez dire que vous êtes d'accord pour reviser la Constitution, c'est qu'un phénomène bien facile à prévoir s'est enfin accompli.

» Après dix-huit ans de République, personne n'est satisfait, les vœux des gens les moins difficiles n'ont pas été réalisés. Personne n'est content, ni les amis de M. Longuet, ni les miens. Je n'en suis pas surpris. Voilà pourquoi tous ensemble ont crié : Révision !

» Mais il y a plusieurs révisions. La discussion très vive qui vient d'avoir lieu entre vous, Messieurs, le prouve assez.

» Républicains, vous êtes venus ici, les uns après les autres, faire connaître vos espérances ; radicaux, socialistes, révolu-

tionnaires, vous avez arboré vos drapeaux. Nous n'avons aucune raison ni aucun désir de cacher le nôtre, et voilà pourquoi je suis à cette tribune.

» N'en doutez pas, Messieurs, si nous nous associons au projet de révision, et nous la voulons rapide et complète, c'est que, pour le salut de la France, nous souhaitons et nous espérons le rétablissement de la Monarchie. »

Le vote de l'urgence sur la proposition de révision a été adopté par le Conseil à une très forte majorité. Comme il n'engage pas à grand'chose les possibilistes et les radicaux, ils l'ont voté. Ce qui se dégage de cette discussion, c'est qu'il n'y a plus que deux opinions en présence qui se formulent très nettement : celle des royalistes réclamant le Roi pour fermer la porte au césarisme et à tous les dictateurs, et celle des amis de M. Longuet qui veulent logiquement, avec la République, nous ramener aux jours de la Convention. A. L.

LES SAUTERELLES EN ALGÉRIE

Alger, 13 juin. — Un télégramme de Sétif annonce que les sauterelles continuent leurs ravages. Le bruit et le feu paraissent n'avoir aucune action sur elles. Autour de Sétif la désolation est générale. A quelque distance de cette ville, environ trois cents hectares de blés ont été rasés en une journée par les sauterelles.

Le vent du Nord souffle depuis deux jours et fait craindre que les sauterelles ne soient rejetées vers le Sud, ce qui prolongerait la durée de l'invasion.

A Biskra, les dernières bandes de criquets ont pris leur vol hier.

Entre Auitouta et Barika, la récolte des blés est totalement perdue.

Sétif, 13 juin. — On peut évaluer à 342,000 hectares environ les superficies envahies par ces vilains insectes dans les arrondissements de Sétif, Constantine, Bougie, Batna et Guelma. Ce chiffre paraît démontrer que l'estimation à quinze millions des dégâts subis n'est pas exagérée.

« Maintenant que les criquets sont ailés, on constate un fait redoutable ; c'est que, au lieu de se diriger vers le nord-est, suivant la marche ordinaire des invasions précédentes, les bandes de locustes, qui semblent être, d'ailleurs, d'une espèce différente, se jettent de tous les côtés.

» Dans ces conditions, les désastres peuvent être incalculables. »

L'EMPEREUR FRÉDÉRIC

On télégraphie de Berlin, 13 juin, à la France :

« Les médecins de l'Empereur qui étaient rentrés hier soir à Berlin, après la consultation ordinaire, et à peu près rassurés du moins sur la nuit que passerait le souverain, ont été appelés en toute hâte par dépêche.

» Revenus immédiatement et par train spécial à dix heures, ils furent aussitôt suivis par le kronprinz qui se fit annoncer vers onze heures chez son père.

légumes magnifiques, le chanvre levait dans les meilleures conditions : tout faisait présager une abondante récolte. Pourquoi se serait-on préoccupé d'une crue de la Loire ? La levée n'était-elle pas là pour défendre le jardin de la France ?

Cependant, les deux premiers jours de juin, de vagues inquiétudes commençaient à se répandre. En certains endroits, là surtout où le fleuve faisait un coude, et particulièrement au bourg de la Chapelle-sur-Loire ou Chapelle-Blanche, à 20 kilomètres au-delà de Saumur, sur la rive droite, le fleuve atteignait la hauteur de la levée, passait même par dessus, ou n'était retenu qu'à grand'peine par des banquettes de sable, de terre et de pierres élevées par les habitants, et ses flots poussés par le vent battaient la digue avec une telle violence qu'on pouvait craindre à tout instant qu'ils ne l'emportassent.

Le tocsin fut alors sonné pour la première fois à la Chapelle, à Chouzé et dans plusieurs villages, notamment aux Sablons ; et ce bruit sinistre, qu'on n'entendait qu'aux jours d'incendie, vint jeter l'alarme dans tous les cœurs.

Le 3 juin, nouveau sujet de terreur. Le fleuve suivait la levée. On s'aperçut, avec stupéfaction, dans le bourg de la Chapelle, assis sur la levée même ou tout autour d'elle, que l'eau remplissait les caves, les puits, les sous-sols, surgissait sourdement et cherchait une issue pour s'échap-

» Les médecins, dans un long entretien, constatèrent chez le malade une déperdition considérable des forces. La fièvre dépassait 39 degrés.

» On se trouve, pour employer le terme exact, en présence d'une fièvre hectique.

» Les médecins ont dû reconnaître, de façon définitive, que le conduit alimentaire est pleinement attaqué par un cancer qu'ils considèrent comme absolument déclaré.

» La déglutition est devenue impossible et la respiration très accélérée.

» Si les promenades quotidiennes sont reconnues impossibles, cela pourrait provoquer une aggravation dans l'état général du malade. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Conseil Municipal de Saumur

Séance du 12 juin 1888

La séance est ouverte à 8 heures, sous la présidence de M. Combarier, maire, assisté de MM. Liénard et Poitevin, adjoints.

Sont présents : MM. Galbrun, Doussain, Bonneau, Cholet, Rivain, Guédon, Goulard, Girandier, Piéron, Coutard, Bourguignon, Terrien, Grosbois, Hubert, Lamy, Milon, D'Peton, Vinsonneau et Langlois.

MM. Poitou et Boisson, absents, se sont excusés par lettre et dépêche.

M. Piéron, élu secrétaire pour cette session, donne lecture du procès-verbal de la séance du 2 mai.

Après cette lecture, M. Terrien demande la parole au sujet de l'avenue projetée du Jardin des Plantes.

M. le Maire répond qu'en ce moment il ne s'agit pas de discuter le fond de cette affaire, mais d'accepter oui ou non la rédaction seule du procès-verbal. D'ailleurs, il semble que M. Terrien, étant nouveau conseiller, ne peut que difficilement rectifier cette rédaction.

On passe outre, et le procès-verbal est adopté.

M. Piéron lit aussi le compte rendu de la séance du 20 mai, dans laquelle le Conseil a élu l'administration municipale de la ville de Saumur.

Cette lecture ne donnant lieu à aucune observation, le texte du rapport est adopté.

EXPOSÉ ADMINISTRATIF DE M. LE MAIRE

M. le Maire donne ensuite lecture de son travail exposant la situation financière de l'exercice de 1887 ; il dépose en même temps les comptes administratifs et de gestion de 1887, du budget additionnel de 1888 et du budget primitif de 1889.

Nous pensons donner prochainement, en entier ou par extrait, le texte de cet exposé.

NOMINATION DES COMMISSIONS

M. le Maire invite le Conseil à nommer les diverses commissions qui doivent élaborer et discuter les questions soumises au Conseil.

M. Peton demande la parole pour expo-

ser un projet tendant à nommer quatre commissions seulement, ainsi qu'il est fait dans les villes voisines.

Ces commissions porteraient les désignations suivantes :

Commission des finances, octroi, budget ;
Commission de la voirie et des bâtiments ;
Commission de l'instruction publique, collèges, écoles, musée, bibliothèque, théâtre ;

Commission de l'assistance publique, eau et gaz, fêtes, affaires diverses.

Ces commissions, ainsi désignées, auraient l'avantage de résoudre plus promptement les questions soumises au Conseil. De plus, on partagerait le Conseil municipal de telle sorte que tous ses membres feraient partie de l'une des quatre commissions. On éviterait ainsi à certains membres d'entrer dans plusieurs commissions à la fois.

Cet exposé était signé de MM. Peton et Coutard.

M. le Maire se rallie en principe à la combinaison proposée par le docteur Peton ; et si le Conseil veut bien également l'accepter, on pourrait dès maintenant appliquer ce système. Le Conseil ne voit aucun empêchement ; on procède donc de suite à la nomination de la commission des finances.

Cette commission se compose de six membres.

Le scrutin donne le résultat suivant :

Sont nommés : MM. Piéron, 13 voix ; Vinsonneau, 12 ; Poitou, 11 ; Peton, 10 ; Boisson, 9 ; Rivain, 9.

M. Peton se réuse et demande à ses collègues de vouloir bien lui permettre de ne pas faire partie de la commission des finances. Il préférerait, ainsi que M. Coutard, faire partie de la commission de la voirie.

M. le Maire prie donc le Conseil de nommer un sixième membre en remplacement de M. Peton.

M. Doussain est élu par 40 voix.

Commission de la voirie et des bâtiments (6 membres) :

Sont élus : MM. Peton, 19 voix ; Galbrun, 18 ; Bonneau, 16 ; Cholet, 15 ; Coutard, 14 ; Terrien, 10.

Commission de l'instruction publique ; collège, écoles, théâtre, bibliothèque, musée (6 membres) :

MM. Bourguignon, 20 voix ; Milon, 19 ; Lamy, 18 ; Goulard, 14 ; Luard, 14 ; Sarget, 9.

Commission de l'assistance publique ; eau et gaz, fêtes publiques, affaires diverses :

La nomination de cette commission ne donne pas lieu à un scrutin. M. le Maire déclare qu'elle se composera des membres non élus dans les autres commissions.

Ce sont MM. Hubert, Girandier, Langlois, Guédon et Grosbois.

On sait que M. Boret a donné sa démission de conseiller municipal.

M. Bonneau expose à M. le Maire qu'il serait bon que chaque conseiller municipal reçoive un tableau indiquant dans quelle commission il a été nommé.

Ce désir est satisfait.

CAISSE D'ÉPARGNE

La Caisse d'épargne de Saumur est gérée par les administrateurs dont les pouvoirs expirent cette année. M. le Maire demande qu'on renouvelle aux anciens administrateurs le mandat qu'ils remplissent avec tant de zèle.

Le Conseil vote ce renouvellement de pouvoirs en faveur de MM. Charbonneau-Rollet, Fermet-Kaiser, Rosset, Le Blaye, Poitevin.

COMMISSION DES HOSPICES ET DU BUREAU DE BIENFAISANCE

Le Conseil municipal envoie dans les commissions des Hospices et du Bureau de bienfaisance deux délégués.

Ce sont MM. Piéron et Milon pour les Hospices, et MM. Hubert et Doussain pour le Bureau de bienfaisance.

M. le Maire demande au Conseil de désigner de nouveau ces messieurs pour remplir les fonctions qu'ils viennent de quitter.

CHEMIN DE FER DE SAUMUR À CHOLET

Le chemin de fer d'intérêt local de Saumur à Cholet étant voté par le Conseil général, il y a lieu d'ouvrir une enquête d'utilité publique et d'en demander l'approbation au Conseil municipal. M. le Maire donne lec-

(A suivre.)

ture de cette demande qui sera examinée par la commission de la voirie.

LEGS CHAUVET

M. Chauvet, de Varrains, bienfaiteur du Bureau de bienfaisance, par son testament de 1872, donnait à cet établissement charitable une somme de 74,000 fr.

Mais M. Chauvet, ne connaissant pas le chiffre exact de sa fortune, n'avait pu donner une destination fixe à toutes les sommes que la liquidation a fait découvrir. Cet excédent est réparti de la même façon que la fortune de M. Chauvet et il revient au Bureau de bienfaisance 35,584 fr. 85.

RENTE LUCIEN HUARD

M. Lucien Huard, né à Saumur, mais retiré à Paris depuis de longues années, vient de mourir. Il laisse au Bureau de bienfaisance de notre ville une rente de 499 fr. en titres 3 0/0.

Le Conseil municipal donne un avis favorable pour l'acceptation de ce don.

KIOSQUE DU SQUARE

Depuis longtemps, l'opinion générale réclame pour nos sociétés musicales de Saumur un autre kiosque que celui qui existe, si toutefois la terre-plein du Square peut être honoré du titre de kiosque.

Une lettre de M. Bribard, président de la Musique municipale, demande que le Conseil prenne en considération ce projet. Avec un kiosque convenable, les jeunes gens ne seraient pas exposés aux intempéries des saisons, et n'auraient pas les pieds dans l'humidité, comme cela arrive à chaque instant. Le public serait moins rapproché des musiciens et cependant entendrait beaucoup mieux. Ainsi tout le monde y gagnerait.

La dépense s'éleverait à 4 ou 5,000 francs; on en renvoie la discussion à la commission des finances.

DEMANDES DE SUBSIDES ET CRÉDITS

M. le Maire déroule devant le Conseil municipal toute une série de demandes de crédits ou de subsides.

C'est d'abord la Société de Gymnastique qui désirerait qu'on réglât par avance ce qui reste de la somme de 5,000 fr. qui lui a été allouée par annuité.

La Société des Engagés volontaires demande que le Conseil veuille bien lui accorder encore cette année la somme de 400 francs qui lui a été allouée les années précédentes.

Le Véloce-Club demande aussi une subvention pour ses fêtes.

Puis M. Angeli demande une bourse avec trousseau pour son fils, candidat à l'École spéciale militaire.

D'autres bourses sont sollicitées en faveur de MM. Boisson, Charpentier, Fresneau, Mindet et Moreau, tous candidats à l'École des Arts et Métiers.

Ces familles offrent toutes le plus grand intérêt, et M. le Maire pense que le Conseil accordera comme par le passé toutes ces bourses.

RUE GAMBETTA

Une pétition a été adressée au Conseil pour demander le percement définitif de la rue Gambetta.

M. le Maire dit que cette question est toujours entravée par M. Bournillet, mais que les papiers sont depuis trois mois au moins à la Préfecture. Quand ils seront revenus, la rue Gambetta sera immédiatement achevée.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

ÉCOLE MILITAIRE DE SAINT-CYR

En raison du grand nombre de candidats inscrits pour les examens d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, les lettres d'admissibilité ou d'inadmissibilité aux épreuves orales qui, en vertu du règlement du 13 mars 1888, doivent être adressées aux jeunes gens après la correction des compositions seront supprimées cette année.

La liste des candidats reconnus admissibles sera publiée au *Journal officiel* dans le commencement de la deuxième quinzaine de juillet.

Toutefois, les candidats qui, pour un motif valable, désireraient avoir une lettre d'admissibilité, devront adresser, par écrit, une demande à cet effet au ministre de la guerre, sous le timbre du deuxième bureau de la direction d'infanterie.

UN DEUXIÈME CARROUSEL A LYON

On lit dans le *Progrès militaire* : « Le magnifique carrousel offert jeudi

aux Lyonnais a eu dimanche sa deuxième édition aussi magnifique, aussi impressionnant, exécuté avec la même science impeccable, et salué des mêmes ovations enthousiastes qu'il avait excitées l'autre jour parmi la foule innombrable massée tout autour de la piste.

» Cuirassiers, hussards, dragons et artilleurs ont renouvelé leurs imposantes ou gracieuses manœuvres. Les charges à fond, les mêlées impétueuses de notre grosse cavalerie ont produit leur terrifiant effet; les évolutions de la cavalerie légère ont été de nouveau le triomphe de Saumur; on a admiré la souplesse des hussards et leur virtuosité sans égale, leurs chevaux enrubannés et leurs étendards historiques.

» Et enfin les artilleurs, dans leurs évolutions rapides et admirablement réglées, ponctuées des décharges de leurs canons, ont arraché à la foule les mêmes cris d'enthousiasme dont ils avaient été si justement salués à leur première apparition.

Société française de secours aux blessés militaires

Pour compléter ce que nous avons dit de la réunion annuelle de la Société, nous devons ajouter le résumé du compte rendu des opérations de l'Œuvre durant le dernier exercice, qui a été présenté par M. le maréchal de Mac-Mahon, président :

« En secours distribués, soit aux blessés du Tonkin, sous forme d'allocations ou de dons en nature, soit aux blessés de 1870 et de guerres antérieures, la Société a dépensé une somme de 131,181 fr. 50.

» En matériel d'ambulance, elle a consacré une somme de 130,292 fr. à l'accroissement de son dépôt central et de ses dépôts de province.

» La Société de secours a aujourd'hui 35 infirmeries de gares prêtes à fonctionner; elle a organisé plusieurs hôpitaux de répartition; elle s'est assurée, pour le service de l'hospitalisation générale, plus de 30,000 lits.

» Elle a continué, tant à Paris que dans ses écoles de province, à former des groupes de brancardiers-infirmiers, ainsi que des dames infirmières.

» Elle compte actuellement dans ses cadres 600 médecins, 4,200 brancardiers et infirmiers instructeurs, et les 22,000 membres groupés autour de son Conseil central et de ses 200 Comités provinciaux d'hommes et de dames.

» Le montant de ses cotisations régulières s'élève à 440,000 fr.; ses recettes imprévues ont été, pour l'exercice, de 450,000 francs.

» A la suite de ce rapport qu'ont accueilli de nombreux applaudissements, quelques chaleureuses paroles de M. le docteur Riant ont valu à la nouvelle présidente du Comité des Dames, M^{me} la maréchale de Mac-Mahon, une ovation toute particulière.

» Après la lecture du rapport financier présenté par M. Vernes d'Arlandes, l'assemblée a procédé à diverses élections.

» Ont été réélus membres du Conseil pour cinq ans : MM. Léon Lefebvre, le baron de Montagnac, le docteur Motat, Rabot-Delaunay, Le Sergeant de Monnecove.

» Ont été élus comme nouveaux membres : MM. Maxime Du Camp, le vice-amiral Jurien de la Gravière, le comte Jacques de Pourtalès.

Le secrétaire du Comité d'Angers,
E. BARASSE.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE SAUMUR

Dans sa dernière audience du 9 juin, le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

Les nommés : Montagne, un mois de prison, pour vagabondage; Sorin, un mois de prison et 50 fr. d'amende pour coups; Clic et Rochereau, 16 fr. d'amende pour coups; Labispère, 24 heures de prison pour outrages; Sixternes, trois jours de prison pour coups; Renard, vingt jours de prison et 5 fr. d'amende pour outrages et coups; H. Carron, trois mois et un jour pour escroquerie; femme Citoleux, six jours pour vol; Thibault, trois jours pour vol; enfin quatre condamnations pour délits de pêche en temps prohibé.

FAUSSES PIÈCES

On signale la mise en circulation, dans plusieurs départements, de pièces de monnaie, les unes complètement fausses (ce

sont des pièces de 1 fr. et 2 fr.) et d'autres d'une valeur inférieure à la valeur des pièces françaises. Ces dernières sont des pièces américaines de 50 centimes, pièces d'ailleurs authentiques, mais qui ne valent que 35 centimes.

AMATEURS DE ROSES

Des maraudeurs se sont introduits, pendant la nuit, dans un jardin situé chemin Charnier, près de la poudrière, et ont fait une ample provision de roses.

La gendarmerie s'est livrée à une enquête, mais elle n'a pu, jusqu'ici, découvrir les coupables.

ANGERS. — Sarah Bernhardt. — Lundi 18 juin, une seule représentation sera donnée, au théâtre d'Angers, par M^{me} Sarah Bernhardt qui jouera *Adrienne Lecouvreur*.

Deux enfants disparus. — Lundi dernier, M^{me} Boschau, quai Ligny, à Angers, est allée déclarer à la police que son fils Henry était parti depuis la veille en laissant sur sa table un écrit ainsi conçu : « Je te quitte et je pars n'ayant plus de travail. »

Le lendemain matin, M. Caval, rue Plantagenet, est allé déclarer que le jeune Savigny, âgé de 13 ans, était parti de chez lui et qu'on ne savait pas ce qu'il était devenu.

L'assassinat de Pacé

Revenant dimanche soir, entre onze heures et demie et minuit, de voir un malade, M. Bellouard, médecin à Pacé, près Rennes, aperçut, presque à l'entrée du bourg, devant le cimetière, un homme étendu au milieu de la route.

Il descendit de voiture et secoua l'individu, croyant avoir affaire à un de ces ivrognes qui, le dimanche, prennent souvent la grand-route pour leur chambre à coucher; mais il ne fallut pas longtemps au médecin pour reconnaître que si cet homme dormait, c'était, hélas! du sommeil éternel...

Pendant la nouvelle qu'un homme avait été trouvé sans vie à quelques pas du cimetière se répandit bien vite. On accourut et le cadavre fut reconnu pour celui du nommé Mouton, âgé de 34 ans, garçon d'écurie chez M. Jacques, débitant de boissons, rue Saint-Hélier, à Rennes.

Il fut alors possible de reconstituer la scène telle qu'elle avait dû se passer.

Mouton avait profité de sa journée de liberté pour aller voir ses frères qui habitent Pacé. Au bourg, dans les auberges probablement, il avait fait la rencontre des sieurs Thouanel (Mathurin) et Rouault (François-Marie), tous deux domestiques du sieur Peltier, cultivateur à la ferme de Champagne.

Ils ne vivaient pas en très bonne intelligence, une rixe ayant déjà eu lieu entre Mouton et Thouanel.

Néanmoins, on but de nombreuses chopines et on sortit ensemble à dix heures du soir.

Mais une querelle suivie de provocation ne tarda pas à s'élever entre Rouault et Mouton. En dépit de son nom, celui-ci était très querelleur, et se plaisait à provoquer ses amis. Que se passa-t-il sur la route? L'enquête l'établira certainement. Toujours est-il qu'à minuit M. Bellouard trouva, en travers de la route, le cadavre rigide et déjà froid de Mouton.

Une lutte avait certainement eu lieu. D'après le médecin qui a visité le cadavre, la mort serait due à l'asphyxie par strangulation.

L'autopsie, pratiquée par ordre du Parquet, fera d'ailleurs la lumière sur les véritables causes de la mort.

La justice s'est transportée sur les lieux; Thouanel et Rouault, arrêtés immédiatement, ont été écroués à la Maison d'arrêt de Rennes.

Nous avons aperçu ces pauvres diables sur la route, chaînes aux mains, entre deux gendarmes. Ils n'ont pas l'air méchant. Le premier est âgé de 29 ans, le second de 33.

Ce tragique événement a causé une profonde émotion à Rennes et à Pacé.

(Avenir de Rennes.)

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Saison thermale de 1888.

Pendant la saison thermale, du 15 juin au 30 septembre, la Compagnie d'Orléans délivrera, à toutes les gares de son réseau : 4° pour la station de Laqueuille desservant les

stations thermales du Mont-Dore et de La Bourboule; 2° pour la station de Royat, des billets aller et retour réduits de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général par l'itinéraire effectivement suivi.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins desdites stations, donne droit, au porteur, à un arrêt en cours de route à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de 40 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité primitive du billet.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe à la condition de payer intégralement le supplément afférent auxdites places.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 13 juin.

Nos rentes continuent à fléchir. On est à 82.92 sur le 3 0/0; le 4 1/2 0/0 fait 105.65.

L'action du Crédit Foncier cote 1,450. Les obligations foncières et communales conservent leur bonne tenue. Les cours actuels sont des cours d'achats dont les capitalistes avisés s'empressent de profiter afin de bénéficier de l'écart qui les sépare encore du cours de 500.

La Société Générale se maintient solidement à 455. Les Dépôts et Comptes courants se fixent à 601.25. La Banque d'Escompte est demandée à 366.

Les obligations de la Société des Immeubles de France ont de nombreuses transactions à 385. Un arbitrage entre ces titres et ceux absolument similaires de la Banque Hypothécaire qui cotent 495 donnerait donc un bénéfice de plus de 100 fr.

L'action de Panama s'inscrit à 382. L'émission des deux millions d'obligations à lots aura lieu le 26 courant. Les titres jouiront d'un intérêt annuel de 15 fr. et seront remboursables à 400 fr. en 99 ans. Nous reviendrons d'ailleurs sur les conditions de cette émission.

La société des Métaux se négocie à 820.

Le Comptoir d'Escompte se fixe à 1,035.

La Compagnie d'Assurances le Soleil-Vie a distribué pour le dernier exercice un dividende de 10 fr. nets d'impôts. Sa réserve de prévoyance est de 51,145 et sa réserve statutaire de 500,000 fr. Le compte de profits et pertes soldé par 132,026 en augmentation de 61,510 francs sur le report de l'année précédente.

L'assemblée des actionnaires de la Compagnie Transatlantique est de nouveau convoquée pour le 30 courant.

Vincennes (Seine), le 13 juin 1887. — Je souffrais d'une gastralgie; j'avais des vomissements fréquents; j'ai obtenu un très bon résultat par l'usage des Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte; les vomissements se sont arrêtés et j'éprouve un grand soulagement. En somme vos bonnes Pilules Suisses m'ont fait beaucoup de bien et vous pouvez le publier.

Desvaux, jardinier.

34, rue du Levant. (Signature légalisée.)

Dernières Nouvelles

Le général Boulanger doit, dit-on, quitter Paris aujourd'hui pour se rendre à Auch. Son absence sera de courte durée.

Londres, 13 juin.

La Chambre des communes a voté hier la première lecture du bill modifié sur les droits des vins français entrant en Angleterre.

MANIFESTATION A TOULON

Toulon, 13 juin.

Hier soir, une manifestation a eu lieu au café Continent à la suite du punch offert à M. Léandri, le journaliste corse dont nous avons déjà parlé.

Les manifestants ont parcouru les rues en criant « Vive Boulanger! Vive Léandri! » Plusieurs arrestations ont été opérées.

Confiserie Félix POTIN

Grand Assortiment de Boîtes pour Baptêmes,

Bonbons et Dragées première qualité

PRIX MODÉRÉS

S'adresser.... Où ?

Toujours à l'ÉPICERIE CENTRALE,

28, rue Saint-Jean.

G. DOUBESNEL. — P. ANDRIEUX, SUCCESSION

LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux, obtiennent mille

guérisons par an dans les hôpitaux. » Maladies de

la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute

des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant

treize ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le

dernier dimanche de chaque mois à

Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt

des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie

GABLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

UNE MAISON

Située à l'entrée du Pont-Fouchar, Commune de Bagneux, Occupée par M^{me} JAVELLE et autres, Comprenant: deux habitations, grand portail sur la route, cour, hangar, deux écuries et jardin bien planté d'une superficie de treize ares soixante-quinze centiares. S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

UNE MAISON

SITUÉE A SAUMUR Rue du Portail-Louis, n° 9. S'adresser, pour traiter, à M^{me} Rosalie COLLIER, ou au notaire.

UN JEUNE HOMME de 13 ans demande place. S'adresser au bureau du journal.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, Saumur.

On demande un apprenti.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 11. Prix très avantageux.

L'ARMÉE

TERRITORIALE

Journal hebdomadaire

Paraissant le Samedi

12, rue Grange-Batelière, Paris Seul journal s'occupant exclusivement des officiers de réserve et de l'armée territoriale, ce qui lui permet de traiter avec tous les développements nécessaires les questions intéressant particulièrement ces officiers.

ABONNEMENTS :

Six mois 7 fr.
Un an 12 »

On s'abonne aussi, sans frais, au bureau de l'Echo Saumurois.

UN JEUNE HOMME demande une place dans un bureau ou dans une administration.

S'adresser au bureau du journal.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Journal d'Agriculture Progressive et Industrie Agricole,

33^e ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE NOMBREUSES FIGURES

Franco à domicile, pour un an 6 fr.
— pour six mois 3 fr. 50
— pour trois mois 2 fr. 50
Étranger (Union postale) 8 fr.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, une causerie scientifique.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 15, rue de Tournon, à Paris.

Couronnes Funéraires en tous Genres
SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL

ANCIENNE MAISON CUPIT

COCHET-CHAILLOUX

Successeur

20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR

Fleurs Artificielles et Plantes d'Appartement
Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.
ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES
Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

LESSIVE-IRIS LE PAQUET 0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer
Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers.
Vente en gros : JOUTEAU et CAMUS, Poitiers.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.



Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable
DE
B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chrome-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 13 JUILLET

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.
3 %	83 10	84 95 »	Est	785 —	781 25 »	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	534 50	534 50 »
3 % amortissable	86 15	85 96 »	Paris-Lyon-Méditerranée	1250 —	1252 50 »	Ville de Paris, oblig. 1855-1860			Est	391 —	380 — »
3 % (nouveau)	—	— »	Midi	1170 —	1170 — »	— 1865, 4 %			Midi	403 50	402 — »
4 1/2 % (nouveau)	105 65	105 50 »	Nord	1565 —	1560 — »	— 1871, 3 %			Nord	410 50	410 50 »
Obligations du Trésor	512 —	515 — »	Orléans	1321 25	1322 50 »	— 1875, 4 %			Orléans	407 —	408 — »
Banque de France	3395 —	3540 — »	Ouest	895 —	895 — »	— 1876, 4 %			Ouest	403 50	407 — »
Société Générale	43 75	453 75 »	Compagnie parisienne du Gaz	1325 —	1317 50 »	Bons de liquid. Ville de Paris			Paris-Lyon-Méditerranée	402 75	402 25 »
Comptoir d'escompte	1045 —	1045 — »	Canal de Suez	2163 75	2157 50 »	Obligations communales 1879			Paris-Bourbonnais	463 —	400 — »
Crédit Lyonnais	588 75	585 — »	C. gén. Transatlantique	538 75	550 — »	Obligat. foncières 1879 3 %			Canal de Suez	589 —	588 — »
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1450 —	1452 50 »	Russe 5 0/0 1870	101 80	101 85 »	Obligat. foncières 1 83 3 %			Panama 6 0/0	384 —	380 — »
Crédit mobilier	325 —	517 50 »									
Canal Intér.-Panama	385 —	382 50 »									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS							SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ					SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.							
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	Mixte matin	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. matin	Mixte matin	Expr. soir	Omn. soir		
Saumur(ori.)	2 03	6 33	»	»	1 38	4 16	8 34	Saumur(ori.)	»	4 16	»	8 34	Saumur(ori.)	7 57	11 54	1 35	3 05	5 42	11 7
Saumur(état)	»	6 50	8 31	10 37	»	4 13	8 30	Saumur(état)	8 31	4 13	»	8 30	Vivry	8 10	12 09	»	3 17	5 54	»
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	10 44	»	4 26	8 43	Nantilly	8 37	4 26	»	8 43	Blou	8 19	12 18	»	3 26	6 03	»
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49	Montreuil(a)	9 19	4 55	»	9 08	Vernantes	8 32	12 31	»	3 39	6 14	»
Brézé s.-Cyr	»	7 17	9 02	11 1	»	4 40	8 56	— (dép.)	9 29	5 »	»	9 20	NoyantMéon	8 59	12 59	2 13	4 04	6 38	11 47
Montreuil(a)	2 31	7 29	9 19	11 15	2 06	4 56	9 08	le Vaudelnay	9 40	5 11	5 17	9 31	Chât.-d-Loir	10 07	2 14	2 56	5 09	7 45	12 31
— (dép.)	2 34	7 33	»	11 24	2 08	4 59	9 11	Baugé	9 50	5 20	5 44	9 42							
Thouars	2 53	8 »	»	11 57	2 27	5 27	9 38	Doué	9 57	5 27	6 21	9 51							
Loudun	»	8 10	»	»	2 52	»	9 52												
Poitiers	»	10 33	»	»	5 »	»	12 12												

LIGNE D'ORLÉANS

ANGERS — SAUMUR — TOURS

STATIONS	Direc. mixte matin	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir
Angers	2 19	6 30	8 45	11 29	2 57	5 42
La Ménitrie	2 52	7 10	9 10	12 08	3 42	6 13
Les Rosiers	»	7 19	9 18	12 17	3 52	6 22
St-Clement	»	7 26	»	12 24	4 02	6 32
St-Martin	»	7 33	»	12 31	4 07	6 39
Saumur(a)	3 22	7 46	9 34	12 44	4 30	6 49
— (dép.)	3 27	7 52	9 37	12 48	4 31	6 53
Varennes	»	8 05	9 48	1 01	4 45	7 20
Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	1 15	5 01	7 30
Langeais	4 26	8 59	10 19	1 53	5 46	7 59
Tours	5 05	9 42	11 05	2 36	6 35	8 43

SAUMUR — LA FLECHE

STATIONS	Expr. matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte matin	Expr. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir
Tours	1 23	5 »	7 15	11 35	2 05	5 25
Langeais	2 13	5 43	8 »	12 13	2 49	6 08
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 46	3 09	6 24
Varennes	»	6 32	8 51	12 57	»	6 06
Saumur(a)	2 57	6 45	9 04	1 08	3 24	7 12
— (dép.)	3 03	6 52	9 13	1 13	3 29	7 17
St-Martin	»	7 06	9 26	1 35	»	7 32
St-Clement	»	7 13	9 33	1 31	»	7 39
Les Rosiers	»	7 21	9 41	1 38	3 45	7 45
La Ménitrie	3 28	7 32	9 52	1 48	3 52	7 48
Angers	3 57	8 21	10 41	2 30	4 17	8 39

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur

LE MAIRE

Certifié par l'imprimeur soussigné.